

# **L'Autorité de la concurrence autorise l'acquisition de Numéricâble par Altice, son actionnaire minoritaire.**

Publié le 23 janvier 2014

---

L'Autorité de la concurrence a autorisé l'acquisition du groupe Numéricâble, opérateur de communications électroniques par réseaux câblés par la société Altice Six, filiale du groupe Altice. Le groupe Altice, déjà actionnaire minoritaire de Numéricâble, monte au capital du groupe de télécommunications et en prend le contrôle exclusif.

## **L'opération s'inscrit dans une série d'acquisitions par le groupe Altice**

L'opération intervient après l'acquisition par le groupe Altice de deux groupes de télécommunications actifs dans les départements et régions d'outre-mer :

- Altice a en effet pris le contrôle du groupe Outremer Télécom en juillet 2013. Cette opération n'a pas été notifiée à l'Autorité de la concurrence. En effet, les seuils de chiffres d'affaires prévus au Code de commerce déclenchant le contrôle de l'opération n'étaient pas atteints
- L'Autorité de la concurrence a ensuite autorisé l'acquisition, par Altice, de la société Mobius, autre opérateur de télécoms à La Réunion (décision de l'Autorité de la concurrence n° 13-DCC-199 du 24 décembre 2013).

Ces deux acquisitions font notamment d'Altice l'un des principaux fournisseurs d'accès à internet à La Réunion.

## **L'acquisition de Numéricâble ne porte pas atteinte à la concurrence**

L'opération, qui intervient dans la foulée de l'introduction de Numéricâble en bourse, ne porte pas atteinte à la concurrence. Numéricâble, acteur majeur des télécommunications en métropole, n'a en effet pas d'activité propre dans les départements et régions d'outre-mer,- l'utilisation de sa marque dans les territoires ultramarins s'expliquant uniquement par l'octroi d'une licence à des filiales du groupe Altice.

En l'absence de chevauchements d'activité dans les zones géographiques où Altice était présent avant l'opération, celle-ci n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence.

### **DÉCISION 14-DCC-09 DU 22 JANVIER 2014**

relative à la prise de contrôle exclusif de  
Numericable Group par Altice Six

[consulter le texte  
intégral](#)

## **Contact(s)**

Yannick Le Dorze  
Adjoint à la directrice de la

communication

01 55 04 02 14

Contacteur par mail